



## Abonnement box internet

-----  
Par adx

Bonjour,

Mon entreprise me payait mon abonnement internet.

Je suis titulaire du compte internet mais le prélèvement était directement sur le compte de l'entreprise, donc IBAN de l'entreprise.

J'ai quitté cette entreprise depuis 3 mois, l'entreprise n'a pas payé ces trois derniers mois.

Qui doit payer ces 3 mois d'impayés SVP ? le titulaire du compte (moi) oui l'entreprise qui payait ?

Merci

Anne

-----  
Par Prana67

Bonjour,

En principe c'est le titulaire du compte, c'est lui le client.

Si c'était un avantage en nature l'employeur doit le payer jusqu'à la fin du préavis, effectué ou non. Après ce n'est plus à lui de payer.

-----  
Par adx

Merci bcp pour votre réponse